



ma communauté de communes

Pays de Nexon - Monts de Châlus

septembre 2022



Pays de Nexon
Monts de Châlus
communauté de communes

BUSSIÈRE-GALANT CHÂLUS DOURNAZAC FLAVIGNAC JANAILHAC LAVIGNAC
LES CARS MEILHAC NEXON PAGEAS RILHAC-LASTOURS SAINT-HILAIRE-LES-PLACES
SAINT-JEAN-LIGOURE SAINT-AURICE-LES-BROUSSES SAINT-PIERRE-LIGOURE



**Pays de Nexon
Monts de Châlus**
communauté de communes



Site de Nexon

6 bis place de la République 87800 Nexon

Site de Châlus

28 avenue François Mitterrand 87230 Châlus

05 55 78 29 29

accueil@paysdenexon-montsdechalus.fr

www.paysdenexon-montsdechalus.fr

Éditeur : communauté de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus.

Directeur de la publication : Emmanuel Dexet

Conception : Thierry Vareillaud, service communication.

Contributions : Centre Intercommunal d'Action Sociale, Office de Tourisme, les membres de la commission communication, les services de la communauté de communes.

Crédits photos : Office de Tourisme - CIAS & Communauté de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus et les communes - Stock photos.

Impression - Fabrègue

édito



Emmanuel Dexet
Président de la communauté
de communes

De la Communauté de communes à l'Assemblée Nationale...

Après 15 années passées à l'exécutif de la Communauté de Communes, Stéphane DELAUTRETTE a dû cesser ses fonctions de Président suite à son élection en tant que Député de la 2^e circonscription de Haute-Vienne.

C'est lors du conseil communautaire du 21 juillet dernier, que les conseillers communautaires m'ont fait l'honneur de m'élire comme Président de la Communauté de communes Pays de Nexon-Monts de Châlus, j'ai donc le plaisir de vous présenter

ci-après la nouvelle constitution du bureau Communautaire qui œuvrera jusqu'à la fin du mandat. Je tiens à les remercier pour leur confiance et à féliciter Florence Belair pour son élection en tant que Maire de la commune des Cars qui rejoint ainsi l'assemblée communautaire. Nous ne manquerons pas de détailler dans une prochaine édition, les délégations de chacun des élus.

Je tenais également à féliciter Stéphane DELAUTRETTE pour son élection et à le remercier pour son engagement sans faille au service de ce territoire dont je sais qu'il continuera de défendre les intérêts et les spécificités.

C'est toujours avec la volonté de consolider les politiques volontaristes initiées précédemment et d'accroître les réponses aux besoins spécifiques générés par l'attractivité grandissante de notre territoire que nous poursuivrons notre action.

C'est aussi avec l'ambition de relever les défis majeurs de notre

SOMMAIRE

Vos démarches d'urbanisme	page 3
2021 en quelques chiffres	page 6
Budget 2022	page 8
Nov Habitat 87	page 9
La GEMAPI	page 10
Prêt de matériel aux associations	page 12
Les nouvelles de l'Office de tourisme	page 14
Le Relais petite enfance	page 16
L'actu des communes	page 18
Annuaire	page 24

société et des territoires ruraux : maintien et développement économique et touristique, mobilité, transition écologique et énergétique, accompagner les changements climatiques (canicule, incendies...) que nous avons bâti le projet de territoire de la mandature 2020-2026, que je vous invite à découvrir sur notre site internet www.paysdenexon-montsdechalus.fr.

Ce nouveau numéro de notre magazine est aussi la traduction de cette volonté. Vous y retrouverez également des informations pratiques pour vos démarches et une nouveauté avec des pages consacrées à des actions innovantes et/ou marquantes initiées par vos communes.

Bonne lecture et bonne rentrée à tous

Le nouveau bureau communautaire :

M. DEXET Emmanuel, Président (Bussière-Galant)

M. GERVILLE-REACHE Fabrice, 1^{er} Vice-Président (Nexon)

M. BROUSSE Hervé, 2^e Vice-Président (Châlus)

M. DARGENTOLLE Georges, 3^e Vice-Président (St-Maurice-les-Brousses)

M. DESROCHE Christian, 4^e Vice-Président (Flavignac)

M. BARRY Jacques, 5^e Vice-Président (Rilhac-Lastours)

M. GARNICHE Roland, 6^e Vice-Président (Pageas)

M. CAILLOT Alain, 7^e Vice-Président (Dournazac)

M. MASSY Jean-Marie, 8^e Vice-Président (Meilhac)

M. GOUDIER Jean-Louis, 9^e Vice-Président (Janailhac)

M. GAYOT Loïc, 10^e Vice-Président (Les Cars)

M. MARCELLAUD Didier, 1^{er} Délégué (St-Jean-Ligoure)

M. DELOMENIE Bernard, 2^e Délégué (St-Priest-Ligoure)

M. DOGNON Jean-Bernard, 3^e Délégué (St-Hilaire-les-Places)

M. CHAMINADE Gérard, 4^e Délégué (Lavignac)



VOS DÉMARCHES D'URBANISME

Le service d'instruction intercommunal mutualisé en soutien aux communes

Depuis janvier 2018, notre service se charge, pour le compte des communes, de l'instruction de certaines de vos demandes d'urbanisme* (permis de construire, certificats d'urbanisme opérationnels, etc.). Il analyse les demandes au regard des règles et des prescriptions applicables, puis transmet une proposition de décision au Maire, qui reste l'autorité compétente.



QUI FAIT QUOI ?

IMPORTANT : Le dépôt de votre demande d'autorisation d'urbanisme doit **TOUJOURS** s'effectuer **EN MAIRIE**.

La répartition des demandes entre la commune et le service d'instruction mutualisé de la communauté de communes se fait selon la nature du projet :

- ➔ **Dossiers instruits directement par les communes :** certificats d'urbanisme informatifs et Déclarations Préalables (sauf certaines DP spécifiques)
- ➔ **Dossiers transmis par les communes au service mutualisé d'instruction de la communauté de communes :** Certificats d'Urbanisme opérationnels, Déclarations Préalables en secteur protégé (Bâtiments de France), Déclarations Préalables pour division en vue de construire (division foncière d'un terrain), Permis de Construire, Permis d'Aménager, Permis de Démolir.

La Mairie vous informe du délai d'instruction **de votre demande**. Dans certains cas, ce délai d'instruction peut être prolongé.

Une demande de pièces complémentaires peut également vous être adressée dans le mois suivant la date de dépôt en Mairie, si des pièces ou informations supplémentaires sont nécessaires pour instruire votre dossier. Vous disposez d'un délai de 3 mois pour déposer ces compléments en Mairie.

Il peut également être nécessaire de **consulter d'autres services extérieurs**, en fonction de la nature de votre projet.

Une fois que votre dossier est complet et que tous les services consultés ont rendu leur avis, une **proposition d'arrêté** est rédigée et transmise au Maire. La Mairie vous transmettra ensuite l'arrêté autorisant ou refusant vos travaux.

** La commune de Châlus assure directement l'ensemble de l'instruction des demandes d'urbanisme.*

PRINCIPAUX DÉLAIS APPLICABLES POUR LA DÉLIVRANCE DE VOS AUTORISATIONS D'URBANISME

Nature de la demande	Délai de droit commun	Si consultation ABF**
Certificat d'Urbanisme informatif	1 mois	
Certificat d'Urbanisme opérationnel	2 mois	
Déclaration Préalable	1 mois	2 mois
Permis de Construire de Maison Individuelle	2 mois	3 mois
Permis de Construire	3 mois	4 mois
Permis d'Aménager	3 mois	4 mois
Permis de Démolir	2 mois	3 mois

** Architecte des Bâtiments de France



QUELLE AUTORISATION D'URBANISME POUR QUELS TRAVAUX ? QUELS DOCUMENTS FOURNIR ?

Travaux projetés	Autorisation	Pièces à fournir*	
<p>Travaux modifiant l'aspect extérieur d'une construction : réfection de la toiture, changement des menuiseries, création d'une ouverture, etc.</p> <p>Agrandissement d'un bâtiment existant dans une limite de 20 m² (ou 40m² si en zone U du PLUI)</p> <p>Construction nouvelle dans une limite de 20 m² (garage, abri de jardin...)</p> <p>Piscine dont la superficie est comprise entre 10 et 100 m² et dont la couverture est inférieure à 1,80 m</p>	Déclaration préalable de travaux	<ul style="list-style-type: none"> → Plan de situation : pièce obligatoire pour tous les dossiers → Plan de masse : si le projet crée une construction ou modifie le volume d'une construction existante → Plan en coupe : si le projet modifie le profil du terrain → Plan des façades : si votre projet les modifie (exemple : création d'une ouverture). Inutile pour un ravalement de façade → Représentation de l'aspect extérieur de la construction, faisant apparaître les modifications projetées 	
<p>Construction d'une maison individuelle</p> <p>Agrandissement d'un bâtiment existant d'une superficie supérieure à 20 m²</p> <p>Construction nouvelle supérieure à 20 m² (garage, abri de jardin, bâtiment professionnel, bâtiment agricole...)</p> <p>Piscine dont le bassin est supérieur à 100 m² ou dont la couverture est supérieure à 1,80 m</p> <p>Transformation d'une grange en habitation</p>		Permis de construire	<p>Pièces obligatoires pour tous les dossiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Plan de situation → Plan de masse → Plan en coupe → Notice descriptive du projet → Plan des façades → Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet → 1 photo proche → 1 photo lointaine

*Certains projets peuvent nécessiter des pièces supplémentaires spécifiques.

LE CERTIFICAT D'URBANISME, POUR QUOI FAIRE ?

Il ne s'agit pas d'un document délivrant une autorisation mais apportant une information en matière d'urbanisme.

Il existe deux types de certificats d'urbanisme :

- **Certificat d'urbanisme informatif** : Indique les règles d'urbanisme applicables à un terrain.
- **Certificat d'urbanisme opérationnel** : Renseigne sur la faisabilité d'un projet.

Le certificat d'urbanisme n'est pas un document obligatoire, mais il est recommandé de le demander lors de l'achat d'un terrain, d'une maison ou pour un projet de construction.

QUELS ORGANISMES PEUVENT ÊTRE CONSULTÉS DANS LE CADRE DE VOTRE DEMANDE ?

- **Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine** : lorsque votre projet est situé dans un secteur protégé (périmètre d'un monument historique, site inscrit ou classé), il est soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). La Mairie peut vous renseigner et vous indiquer si votre terrain est situé dans un secteur protégé.
- **Chambre d'Agriculture** : pour tout projet lié à une exploitation agricole.
- **Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées** : lorsque le projet porte sur un Établissement Recevant du Public.



QUAND DÉBUTER LES TRAVAUX ?

Lorsque vous obtenez votre autorisation vous avez 3 ans pour commencer les travaux. Passé ce délai, l'autorisation devient caduque. Il en est de même si les travaux sont interrompus pendant plus d'un an.

Au démarrage des travaux, une **Déclaration d'ouverture de chantier** (DOC) doit être déposée en Mairie.

Il en est de même lorsqu'ils sont terminés : une **Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux** (DAACT) est adressée à la Mairie.

Le Maire peut procéder à une visite de contrôle, pendant la durée du chantier et également lors de l'achèvement des travaux, afin de vérifier leur conformité vis-à-vis de l'autorisation préalablement accordée.



QUAND CONTACTER NOTRE SERVICE ?

Vous pouvez nous appeler :

- Lors de la constitution de votre dossier, si vous avez des questions ou des hésitations.
- Lors de l'instruction de votre dossier, si une demande de pièces complémentaires vous a été adressée ou pour le suivi de votre demande.

Tél. 05 19 09 00 09

E-mail : urbanisme@paysdenexon-montsdechalus.fr

LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL, C'EST QUOI ?

Le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) est un outil de planification qui détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation du sol sur le territoire.

Il permet de connaître la réglementation applicable à votre parcelle, à travers deux documents principaux :

- Le règlement graphique : il permet de visualiser la zone dans laquelle se trouve votre parcelle (ex : Zone U, A, N, etc.)
- Le règlement écrit : à chaque zone est rattaché un règlement, qui définit ce que l'on a le droit de faire ou non sur son terrain.

La Communauté de communes est couverte par deux PLUI :

- Le PLUI des Monts de Châlus concerne les communes suivantes : Bussière-Galant - Châlus - Dournazac - Flavignac - Lavignac - Les Cars - Pageas
- Le PLUI du Pays de Nexon couvre les secteurs de : Janailhac - Meilhac - Nexon - Rilhac-Lastours - Saint-Hilaire-les-Places - Saint-Jean-Ligoure - Saint-Maurice-les-Brousses - Saint-Priest-Ligoure



QUELLE DURÉE DE VALIDITÉ D'UNE AUTORISATION D'URBANISME ?

Autorisation	Durée de validité	Durée de prorogation	Nombre de prorogations possibles
Certificat d'Urbanisme opérationnel	18 mois	1 an	Sans limite de temps tant que les règles ne changent pas
Déclaration Préalable	3 ans	1 an	2 fois
Permis de Construire	3 ans	1 an	2 fois
Permis d'Aménager	3 ans	1 an	2 fois
Permis de Démolir	3 ans	1 an	2 fois



DES SERVICES EN LIGNE

Il existe de nombreuses ressources officielles sur internet pouvant vous apporter des informations ou une aide pour vos démarches.

- Les documents relatifs aux deux PLUI de notre territoire sont consultables sur le Géoportail de l'Urbanisme : www.geoportail-urbanisme.gouv.fr
- Sur le site www.service-public.fr, rubrique : Logement/Urbanisme, vous retrouverez en détail toutes les informations présentées dans notre article.

- Vous y trouverez aussi un service d'**Assistance de demande d'autorisation d'urbanisme** (Service en ligne) permettant de vous orienter et de constituer étape par étape votre dossier :

- Vous décrivez votre projet.
- Le service sélectionne les informations que vous devez renseigner.
- Le service vous indique la liste des pièces que vous devez joindre à votre dossier.
- Vous pouvez visualiser et télécharger le formulaire en ligne finalisé.

Retrouvez l'ensemble de ces liens sur notre site internet www.paysdenexon-montsdechalus.fr rubrique : Je suis un habitant/urbanisme.

2021 EN QUELQUES CHIFFRES

*Cette année fut à nouveau particulière pour tous.
Entre confinement et restrictions sanitaires, nos services
se sont adaptés pour assurer leurs missions.*



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

Entrée en vigueur des PLUI
301 demandes d'urbanisme instruites
147 permis de construire
59 CUB (Certificats d'Urbanisme opérationnels)
90 déclarations préalables

SPANC

335 contrôles d'installations existantes (dont 105 ventes)
158 contrôles sur des installations neuves
ou réhabilitées (124 en 2020)
Programme de réhabilitation avec l'Agence de l'eau Loire-
Bretagne pour la période 2019-2021 - 32 installations :
→ Tranche 1 (clôturée) : 15 installations réhabilitées
soit 35 484,26 € d'aide versée
→ Tranche 2 : 17 installations inscrites
soit un montant prévisionnel de 42 591,22 €
15 notifications délivrées par le service
8 visites de travaux réalisées

Montant maximum de l'aide : 2 550 € (30% du montant des travaux)

GESTION DES DÉCHETS

Une organisation de la collecte optimisée :
→ Collecte tous les 15 jours
→ 13 circuits de collecte répartis sur deux semaines
→ 68 255 levées de bacs (moyenne de 202 levées/tournée)
→ 6 477 tonnes de déchets collectés
→ Facture moyenne par foyer de 167€
→ Coût moyen par habitant de 90€
→ 4 851 tonnes de déchets apportées en déchèteries

Accompagnement de proximité pour réduire les déchets :
animations, distribution de composteurs, promotion du réemploi,
développement du compostage et du broyage...



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Mobilité : contribution à l'étude Mobilité à l'échelle de la
Châtaigneraie Limousine

Photovoltaïque : partenariat avec La Citoyenne Solaire
Restitution des études de faisabilité technico-économique pour
20 bâtiments publics
Opération « De l'électricité sur mon toit » auprès des habitants :
permanences réorganisées en visioconférence ; 38 pré-
diagnostics réalisés

Rénovation énergétique : Opération de calorifugeage
des réseaux de chauffage (atelier musée de la terre à
Puycheny, espace récréatif et centre social de Nexon, crèche
Pirouett' Cacahuètes et Jardin des Loupiots, MDI de Châlus).
Remplacement des luminaires par des pavés LED - Centre social
de Nexon

Relance du service d'autopartage à Nexon, en mai 2021 :
45 locations

Sensibilisation des enfants :

2 Accueils de loisirs (Bussière-Galant, Janailhac) et 4 classes de
CM1 / CM2 (Les Cars, Châlus, St Maurice les Brousses)

GEMAPI

Partenariats avec les syndicats de rivières du territoire



PÔLE PATRIMOINE ET ESPACES VERTS

Ouverture de la **Maison de l'Intercommunalité** à Nexon
Aménagement de la **pêcherie au Jardin de l'An Mil à Rilhac-
Lastours**

**Travaux et aménagements ALSH/RAM Terrier des
Galoupiaux –Janailhac**

Entretien des espaces verts des 24 bâtiments intercommunaux
et des 4 zones d'activités économiques

**Transport et prêt d'équipements et de matériel pour
69 manifestations associatives**



DÉVELOPPEMENT LOCAL

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Animation économique :

Recrutement d'un chef projet économie-Petites Villes de Demain

Aides aux entreprises :

- 25 dossiers accompagnés
- 61 016,50 € de subventions accordées - Aides à l'immobilier
d'entreprise - Fonds de soutien à l'économie locale - Soutien
aux associations intervenant dans le champ de l'économie
sociale et solidaire
- dont **les aides d'urgence aux entreprises impactées par
la COVID** : 21 dossiers accompagnés en 2021 pour un
montant de 30 368 €

Programme Petites Villes de Demain :

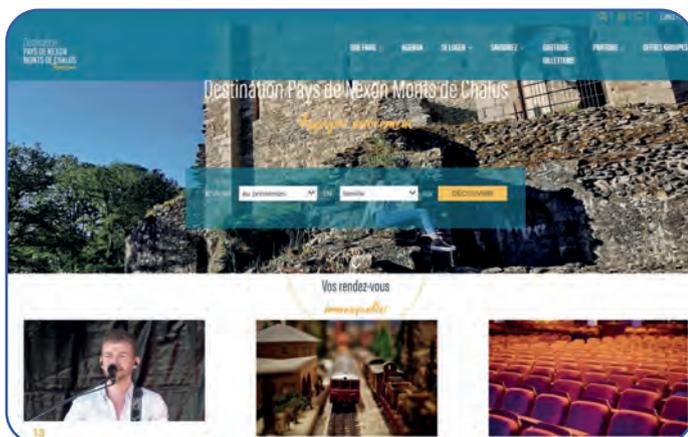
Structuration de la démarche de projet et démarrage de la phase
d'état des lieux et diagnostic

DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

Déploiement de la fibre (FFTH) : 3 plaques sur Châlus et 2 plaques sur Bussière-Galant

Études réalisées dans la perspective de déploiement pour 2022 : les 2 dernières plaques de Châlus, 1 plaque sur Pageas et 1 plaque sur Dournazac

Etudes pour Saint-Priest Ligoure, Saint-Jean Ligoure et Janailhac



DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ACCUEIL INFORMATION

5 346 demandes d'informations

ÉDITIONS

11 000 Mags' distribués

50 000 plans liasse, sets de table, guide des hébergements...

3 200 brochures scolaires (envoyées numériquement)

3 500 brochures adultes

PROMOTION COMMUNICATION

Mise en place du nouveau site internet

Contacts presse dont le Petit Futé, Stemp Magazine, Le Guide du Routard...

Interviews dans la presse locale : Kaolin, France Bleu...

12 reportages photos / 600 photos

ANIMATIONS

7 667 découvertes Terra Aventura soit 30 668 visiteurs sur les 9 caches

24 visites guidées / ateliers : 187 personnes



SERVICES AU PUBLIC

RÉSEAU DE MÉDIATHÈQUES INTERCOMMUNALES

66 783 documents disponibles dont 8 081 nouvelles acquisitions

65 650 documents prêtés tous types confondus

20 031 entrées sur les 8 médiathèques du réseau

3 475 inscrits dont 2 972 actifs et 317 nouvelles inscriptions

Accueils de classes/périscolaires (maternelles et élémentaires) :

244 séances

Visites en EHPAD : 33 visites et portages sur les 3 établissements du territoire

Accueils et venues en multi-accueils (crèches) et RAM (relais assistants maternels) et PMI : 20 éveils aux livres

ACTIONS CULTURELLES

Rendez-vous réguliers pour les usagers de tout âge pour créer et renforcer l'habitude de lecture, la créativité et le lien social : 500 personnes touchées malgré le contexte et les contraintes sanitaires persistantes

FRANCE SERVICES

604 demandes au total sur place ou par téléphone



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SERVICE MANDATAIRE D'AIDE À DOMICILE

213 particuliers employeurs

120 aides à domicile

MULTI - ACCUEILS

2 établissements en délégation à la Mutualité Française Limousine avec 87 enfants inscrits

RELAIS PETITE ENFANCE

55 assistantes maternelles en activité,
165 familles utilisatrices, 27 assistantes maternelles et 97 enfants aux temps collectifs

LES ACCUEILS DE LOISIRS/CIAS

(mercredis et vacances scolaires)

410 enfants inscrits

En moyenne : 70 enfants/jour/petites vacances - 85 enfants/jour/mercredi - 94 enfants/jour en été

LES ACCUEILS DE LOISIRS ADOS

(Association d'Animation et de Jeunesse du Pays de Nexon)

167 jeunes inscrits (74 jeunes à Nexon & 93 jeunes à Châlus)

6 séjours (soit 69 jeunes) pendant l'été 2021

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

112 délibérations - 9 bureaux communautaires - 7 conseils communautaires - 9 conférence des maires

LE BUDGET 2022

Priorité a été donnée aux services et aux équipements de proximité, au déploiement du numérique, au développement économique local, à la transition énergétique et écologique qui contribuent à la qualité de vie au quotidien.

En 2022, le budget général de la communauté de communes se répartit en 1 budget principal et 5 budgets annexes.

Le Budget Principal : 6 625 373 €

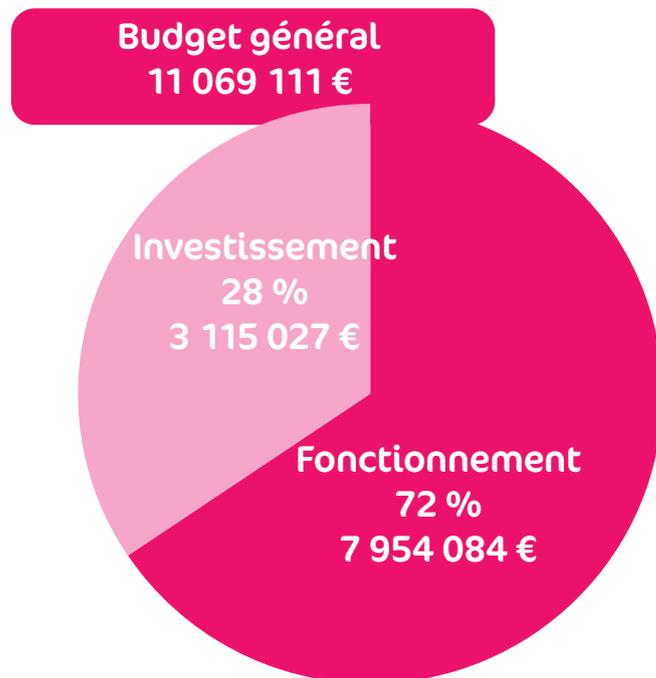
Fonctionnement : 5 410 194 € - Investissement : 1 215 179 €

Il englobe notamment les dépenses suivantes :

- Réseau lecture des 7 médiathèques
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)
- Subventions pour le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), l'Office de Tourisme, l'Association d'Animation et de Jeunesse du Pays de Nexon (AAJPN)
- ZA Châlus et Saint Maurice les Brousses
- Subventions aux secteurs économiques, culturels...
- Entretien et fonctionnement des 24 bâtiments (Maisons de l'Intercommunalité à Châlus et Nexon, Médiathèques, Gendarmerie, Services techniques, Bâtiment AILE, Espace Récréatif...)

Détails du fonctionnement du budget principal :

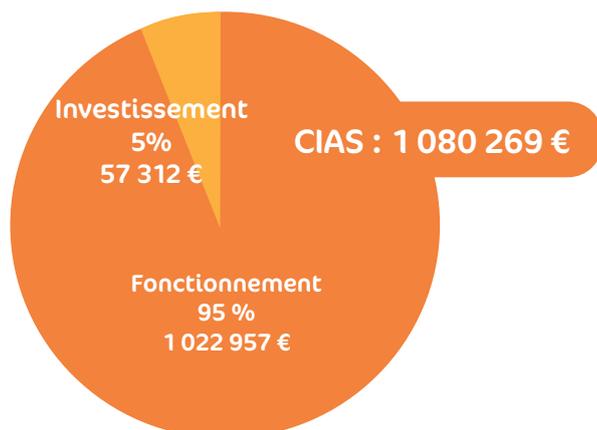
- Attributions de compensation et reversements de fiscalité aux communes : 1 462 141 € - 27%
- Charges de personnel : 1 188 798 € - 22%
- Autres charges de gestion courante (subventions versées...) : 1 216 603 € - 22%
- Virements section d'investissement : 585 363 € - 11%
- Charges à caractère général : 405 580 € - 7%
- Dépenses imprévues : 313 139 € - 6%
- Charges exceptionnelles (titres annulés) : 1 000 € < 1%
- Dotations aux amortissements : 200 000 € - 4%
- Charges financières (emprunts) : 37 570 € - 1%



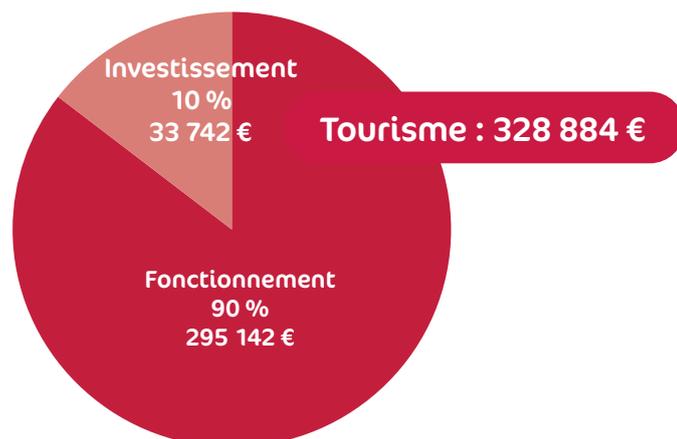
Les Budgets annexes

- Ordures Ménagères : 1 893 327 €
(Fonctionnement : 1 538 247 € - Investissement : 355 080 €)
- SPANC : 155 463 €
(Fonctionnement : 76 720 € - Investissement : 78 743 €)
- Zone d'Activités de Nexon : 1 226 422 €
(Fonctionnement : 447 157 € - Investissement : 779 265 €)
- Zone d'Activités de Flavignac : 1 011 690 €
(Fonctionnement : 413 070 € - Investissement : 598 620 €)
- Activités Commerciales : 156 836 €
(Boucheries Flavignac et Bussière-Galant ; Multiple rural de Dournazac ; Salon de coiffure des Cars, Multiple rural de Rilhac-Lastours ; Boulangerie de Janailhac)
(Fonctionnement : 68 696 € - Investissement : 88 140 €)

BUDGET PRÉVISIONNEL 2022 DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS)



BUDGET PRÉVISIONNEL 2022 DE L'OFFICE DE TOURISME



Nov habitat 87



Le service public pour mieux rénover mon habitat

Lundi - jeudi 9h-12h, 13h30-17h
Vendredi 9h-12h
contact@novhabitat87.fr



NOV HABITAT 87

une nouvelle plate-forme pour la rénovation énergétique

Nov habitat 87 est le service public d'accompagnement des particuliers et du petit tertiaire privé à la rénovation énergétique performante des bâtiments sur l'ensemble de la Haute-Vienne hors Limoges Métropole.

Nov habitat 87 assure :

- Une information de premier niveau à la fois juridique, technique, financière et sociale
- Un conseil personnalisé pour définir vos besoins et vous baliser le parcours de rénovation
- Un accompagnement pour vos travaux de rénovation globale en amont du chantier s'ils sont éligibles

Vous pouvez contacter les conseillers de Nov habitat 87 :

- en appelant au 05 55 14 88 42
- en envoyant un mail à contact@novhabitat87.fr
- en complétant le formulaire sur le site www.novhabitat87.fr

Les conseillers vous répondront du lundi au jeudi 9h-12h et 13h30-17h et le vendredi 9h-12h. En fonction du nombre de sollicitations, les conseillers peuvent répondre sous 15 jours. L'accueil physique se fait uniquement sur rendez-vous.

Des accueils sur rendez-vous sont organisés sur la communauté de communes au sein des espaces France Services à Châlus et à Nexon le premier mercredi de chaque mois.



Nov
habitat 87

avec

France
Rénov'
Le service public pour mieux rénover mon habitat



PERMANENCE SUR VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

Le 1^{er} mercredi du mois dans les espaces France Services :
- le matin NEXON
- l'après-midi CHÂLUS
Sur RDV en appelant Nov Habitat 87

05 55 14 88 42 - contact@novhabitat87.fr
www.novhabitat87.fr

Pour rappel, le démarchage téléphonique concernant la rénovation énergétique est strictement interdit. Aucun organisme public (Anah, MaPrimeRénov'...) ne fait de démarchage en porte à porte ou par téléphone.



GEMAPI

une compétence intercommunale

LA GEMAPI, C'EST QUOI ?

La Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations est un nouveau domaine d'intervention de la Communauté de communes. Il est encadré par l'article L.211-7 du code de l'environnement et porte sur 4 principaux axes :

- ➔ L'aménagement des bassins versants
- ➔ L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau
- ➔ La défense contre les inondations
- ➔ La protection et la restauration des zones humides

LA GEMAPI, POURQUOI ?

Le premier objectif est la **préservation de la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques**, et au-delà la préservation de tous les bénéfices que ces écosystèmes apportent à l'environnement et aux personnes.

Un second axe d'intervention s'attache à **limiter les effets de l'imperméabilisation et de l'artificialisation des sols et à prévenir les inondations**.

Concrètement, les actions mises en œuvre visent à assurer le libre écoulement des eaux, restaurer les milieux aquatiques et préserver la biodiversité, tout en respectant les usages et les droits d'eau, et en transcrivant sur le terrain les orientations nationales et européennes.

Cela passe par l'étude, le suivi, la restauration et l'entretien des milieux aquatiques, ainsi que la communication et la sensibilisation, dans le cadre de programmes de gestion pluriannuels, répondant à l'intérêt général.

Il s'agit aussi d'assurer une mission de conseil et de sensibilisation auprès des propriétaires, riverains ou usagers de cours



d'eau, étangs, zones humides... L'objectif est d'informer au mieux sur les droits et les devoirs, et de permettre à chacun de protéger les milieux aquatiques.

LA GEMAPI, PAR QUI ?

Notre Communauté de communes est un territoire de sources, en tête de plusieurs bassins versants. Nous sommes ainsi partagés entre deux Agences de l'eau (Loire Bretagne et Adour Garonne).

Pour assurer la compétence GEMAPI, la collectivité s'appuie donc sur plusieurs structures couvrant ses 15 communes (voir carte ci-dessus) :

Pour le bassin versant de la Vienne (avec l'Aixette, la Ligoure, la Garonne, l'Arthonnet) :

Syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne – EPAGE

Pour le bassin versant de la Tardoire :

SYMBA Bandiat Tardoire

Pour le bassin versant de la Dronne :

Parc naturel régional Périgord Limousin

Pour le bassin versant de l'Isle :

Syndicat mixte du bassin de l'Isle (SMBI)



L'exemple du Syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne (SABV) :

La Communauté de communes adhère depuis 2018 au SABV, qui exerce ainsi la compétence GEMAPI sur une partie de notre territoire. C'est un Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) avec un statut d'Établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE) depuis le 1^{er} janvier 2020.

Il regroupe aujourd'hui une centaine de communes autour de la vallée de la Vienne, de la Glane, de l'Aurence, de la Gorre, de l'Aixette, de la Briance. Dans le cadre de ses contrats territoriaux, le SABV a identifié des problématiques prioritaires pour chaque « masse d'eau » de notre territoire (Gorre / Aixette / Gramoulou / Boulou / Ligoure / Briance aval / Briance amont / Breuilh) et développe de nombreuses actions. Une reprogrammation est en cours pour la période 2023-2028.

LES SYNDICATS DE RIVIÈRES

Ce sont des groupements de collectivités territoriales compétentes géographiquement sur un bassin versant ou une partie importante de celui-ci, dont l'objet est de mener toutes actions concernant la gestion d'un cours d'eau et de ses affluents (restauration des milieux, travaux d'entretien dans le cadre d'opérations groupées, animation de la politique locale sur ce thème...).

Leur objectif est une gestion cohérente à l'échelle du réseau hydrographique, afin d'assurer notamment le libre écoulement des eaux tout en préservant la biodiversité, respecter les usages et les droits d'eau tout en transcrivant sur le terrain les orientations nationales et européennes.

Listes de problèmes identifiés sur notre territoire :

- ➔ H : Hydrologie = Problèmes d'inondations et de sécheresse avec des actions portées surtout sur les zones humides notamment en secteurs agricoles et sur les étangs.
- ➔ M : Morphologie = Problèmes d'influences humaines sur la rivière et de piétinement des berges par le bétail par exemple.
- ➔ Ob : Obstacles = Problèmes d'obstacles sur la continuité écologique avec des actions portées principalement sur les aménagements ou effacements de seuils et d'étangs.
- ➔ Ma : Macro-polluants = Surtout des problèmes d'assainissements, fosses septiques.
- ➔ Pe : Pesticides = Problèmes de pollutions des sols et d'écoulements de ces polluants.



Effacement d'un étang à Pageas (photos SABV et Tour d'images)



PRÊT DE MATÉRIEL AUX ASSOCIATIONS

qui peut réserver et comment le faire ?

Votre communauté de communes propose de mettre à votre disposition du matériel et des équipements pour l'organisation de vos manifestations associatives.



PRINCIPES ET MODALITÉS DE PRÊT

Seules les associations et les communes du territoire peuvent bénéficier du prêt d'équipement et de matériel mis à disposition par la Communauté de communes. Cela ne concerne donc ni les particuliers ni les professionnels.

La manifestation doit être organisée sur le territoire de nos 15 communes et être ouverte à tous.

En résumé :

- **Bénéficiaires** : les associations et communes (ni particuliers ni professionnels)
- **Pour une manifestation publique**
- Pour une manifestation qui se déroule **sur le territoire de la Communauté de communes**

Faire la demande de pré-réservation :

Pour chaque demande de pré-réservation de matériel, il faut remplir le formulaire de réservation de prêt du matériel intercommunal uniquement sur notre site internet :

www.paysdenexon-montsdechalus.fr

rubrique : je suis une association / Prêt de matériel (voir procédure page suivante)

Si pour certaines dates, le nombre d'équipement demandé est supérieur à celui disponible, le service de la Communauté de communes prend contact avec les associations pour répartir les équipements disponibles.

Ensuite, les conventions de prêt sont adressées en double exemplaire aux utilisateurs qui devront en retourner un exemplaire signé avant la manifestation.

Les associations doivent obligatoirement envoyer à la communauté de Communes une attestation d'assurance à joindre à la convention de prêt de matériel, elle est indispensable quelque soit le matériel sollicité afin d'assurer les biens en cas de dégradation. Une fois les réservations enregistrées, les demandes reçues ensuite ne pourront se voir attribuer que les équipements et matériels disponibles.

Pièces à fournir :

Attestation d'assurance

Convention de prêt signée envoyée par la Communauté de communes)



RETRAIT ET DÉPÔT

Les équipements et le matériel :

Leur transport sera assuré par un agent de la Communauté de communes dans la semaine qui précède la manifestation.

Concernant les tentes :

Un agent de la Communauté de communes récupère les équipements qui ont servi le week-end précédent et

les transporte ensuite dans les autres communes pour les manifestations à venir. Il ne monte pas et ne démonte pas les tentes. Ces opérations doivent être assurées par les communes et les associations. Les horaires seront définis au préalable pour qu'un agent communal soit présent pour aider à charger et décharger le matériel.

Si le nombre de tentes est supérieur à 2, il sera nécessaire qu'au moins deux personnes soient présentes pour aider à la manutention du matériel (chargement et déchargement).

INTERDICTION DE MONTER LES TENTES EN CAS D'ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE

Concernant le podium :

Le podium est monté et démonté par les agents intercommunaux. Il sera obligatoirement demandé qu'au moins trois personnes (agents communaux, membres d'associations) soient présentes pour aider au montage et démontage du podium.

En cas de montage de la couverture, en plus du podium, il sera obligatoirement demandé qu'au moins quatre personnes (agents communaux, membres d'associations) soient présentes pour aider au montage et démontage.

Pour le podium avec la couverture, étant donné le temps de montage et de démontage important de la couverture, il n'est prêté que pour les manifestations dont le matériel nécessite d'être protégé par la couverture (sonorisation...).

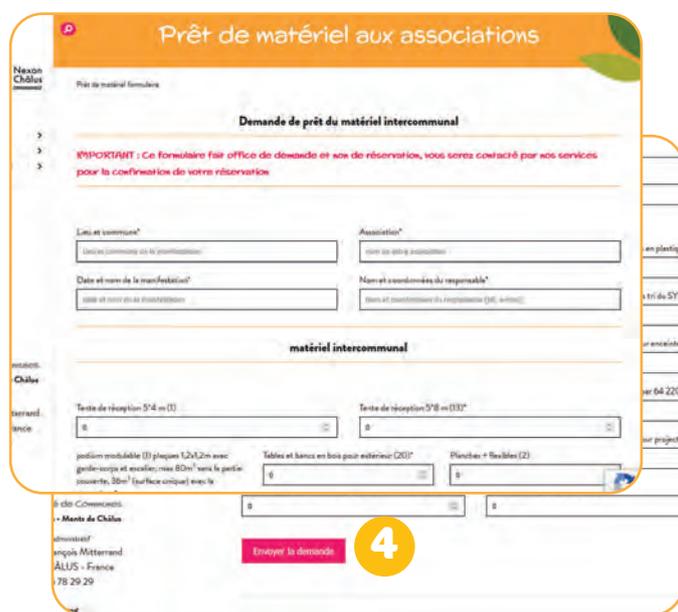
LISTE DES ÉQUIPEMENTS ET DU MATÉRIEL DISPONIBLES

Liste des équipements :

- ▶ 13 tentes de 40 m² (5 mx8 m)
- ▶ 1 tente de 20 m² (5 mx4 m)
- ▶ 1 podium modulable (plaques de 1,2 m x 1,2 m) jusqu'à 80 m² sans la couverture, ou 36 m² (surface unique) avec la couverture. Podium équipé de garde-corps et escalier.
- ▶ 20 tables et 40 bancs

Liste du matériel :

- ▶ 2 Enceintes HK AUDIO RS 122 200 W,
- ▶ 2 Pieds pour enceinte 2m maxi 45 kg
- ▶ 6 Projecteurs par 64 1000W
- ▶ 6 Lampes par 64 220V 1000W
- ▶ 2 Pieds à treuil hauteur 2,90 m charge 60 kg
- ▶ 2 Barres pour projecteurs
- ▶ 1 Podium de 8 plaques (2 m x 1 m ht 0,80 cm - montage uniquement en intérieur)
- ▶ 1 Coffret EDF + piquet de terre
- ▶ 4 Coffret de distribution
- ▶ 2 Planchas + flexibles
- ▶ 40 Plateaux self
- ▶ 1 Sono portable + 2 micros sans fil + 1 télécommande + câble secteur + notice
- ▶ 1000 Gobelets en plastique réutilisables
- ▶ 3 Poubelles tri du SYDED + mats « Point tri »
- ▶ 3 Sacs de lestage du SYDED avec sacs
- ▶ 12 Sacs de lestage de 200 l à remplir d'eau afin de respecter les normes de lestage des tentes.



Sur notre site : www.paysdenexon-montsdechalus.fr

1- Cliquez sur « **Je suis une association** »

2- puis sur « **Prêt de matériel** »

3- En bas de page ou sur la colonne de droite cliquer sur « **Remplir le formulaire de demande** »

4- Remplissez le formulaire et validez en cliquant sur « **Envoyer la demande** »

Attention, il ne s'agit que d'une pré-réservation, elle ne sera effective qu'après validation par nos services.

LES NOUVELLES DE L'OFFICE DE TOURISME

ça tourne sur le territoire !



Office de Tourisme Pays de Nexon - Monts de Châlus
5 abonnés

ACCUEIL VIDEOS PLAYLISTS CHAINES À PROPOS

Vidéos en ligne ▶ TOUT REGARDER

Thumbnail	Duration	Title	Views	Time
	0:44	Envie de se ressourcer - Destination Pays de Nexon - ...	9 vues	il y a 4 jours
	0:51	Envie de partage - Destination Pays de Nexon - ...	22 vues	il y a 11 jours
	0:42	Envie de couleurs - Destination Pays de Nexon - ...	14 vues	il y a 2 semaines
	0:38	Envie d'authenticité - Destination Pays de Nexon - ...	19 vues	il y a 3 semaines

VOYAGEZ AUTREMENT...

Après quelques jours de tournages, quelques mois de montages et de réflexion, nos vidéos de destination sont enfin disponibles et elles sont à découvrir ou redécouvrir au plus vite partout sur nos réseaux-sociaux :

De Saint-Jean-Ligoure à Dournazac, en passant par les 4 coins de notre destination, ces vidéos vous plongeront à la rencontre de notre héritage naturel et bâti. Mais aussi vous feront prendre conscience de la richesse et de la beauté du territoire sur lequel vous avez fait le choix de vivre.

Nous espérons que celles-ci vous auront conquis et que vous éprouverez beaucoup de plaisir à les partager.

À L'ASSAUT DE NOTRE SITE INTERNET

Par ici les immanquables, les actus de dernière minute, les idées de sorties, les visites, les découvertes, l'aventure... Rendez-vous en quelques clics sur notre site internet www.tourisme-nexon-chalus.fr.



Office de Tourisme Pays de Nexon Monts de Châlus

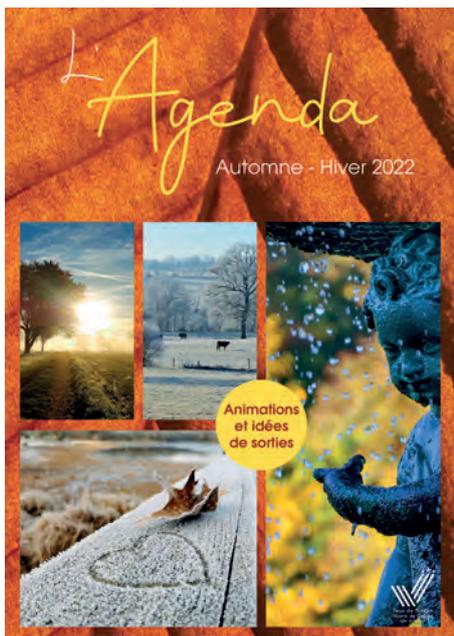


@tourismepaysnixonchalus



Office de Tourisme Pays de Nexon Monts de Châlus

ANIMATIONS ET IDÉES DE SORTIE DANS VOTRE AGENDA AUTOMNE - HIVER 2022



Venez le découvrir chez vos commerçants et en mairies ou pourquoi pas venez nous voir à Châlus ou à Nexon dès le 1^{er} octobre prochain !

MAIS QU'EST-CE-QUE C'EST QUE CE SIRQUE ?!



Zahan

Nexon



Depuis le 2 juillet dernier, un nouveau parcours a fait son entrée sur l'incontournable application Terra Aventura. Situé à Nexon, venez à la rencontre du fameux Zahan et retrouvez notre ami Coco !

Tél. 05 55 58 28 44

tourisme@paysdenexon-montsdechalus.fr
www.tourisme-nexon-chalus.fr



Loòpi

Le compagnon de vos balades à vélo !

En famille, entre amis, en solo, sportif confirmé ou amateur de balades à vélo, vous trouverez forcément parmi nos 13 circuits le sentier adapté à vos envies !



Scannez moi



Et sélectionnez la cible "Vélo de course"



Application gratuite et disponible sur Android et IOS



LE RELAIS PETITE ENFANCE :

des cartes ludiques pour nos aînés



Pour cette 9^e édition qui s'est déroulée du 19 au 26 mars, la semaine nationale de la petite enfance a mobilisé environ 7 000 lieux d'accueil collectif et individuel à travers toute la France. Ensemble, le temps d'une semaine placée sous le signe du jeu et des pédagogies nouvelles, tous ont proposé des activités sur le thème, cette année, des (re) trouvailles.

Les Relais petite enfance et les multi-accueils de notre territoire se sont également fortement investis dans cette manifestation en proposant aux enfants, parents et assistantes maternelles de réaliser de grandes cartes jeux pour les distribuer ensuite aux résidents de l'EHPAD de Nexon.

Dans un premier temps, l'objectif était de préparer un moment de partage, de souvenirs et d'anecdotes au travers de dessins, collages et petits jeux.

Durant plusieurs séances, aux Relais petite enfance des Cars et de Janailhac, les enfants et les assistantes maternelles se sont lancés dans la création de grandes cartes, regroupant

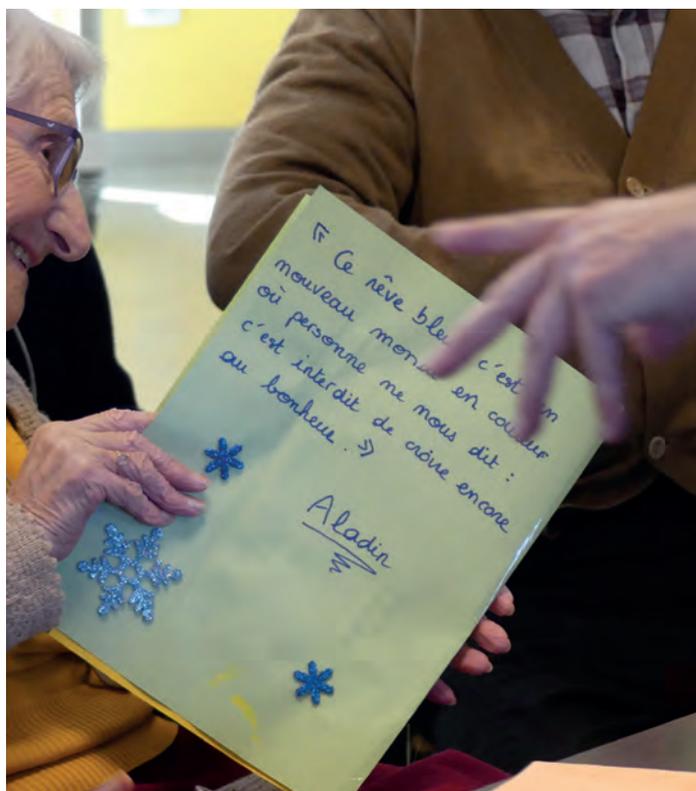
poèmes, histoires, petits mots inventés...

Les assistantes maternelles se sont pleinement investies dans ce projet transgénérationnel comme nous le rappelle Julie Bierne, animatrice des deux RPE de la Communauté de communes. « C'est en tout plus d'une dizaine d'« Assmat » qui participent à la création de ces cartes, elles n'ont pas hésité à y travailler chez elles avec les enfants et le résultat est magnifique. Nous avons hâte d'aller les offrir ».

Après avoir coupé, collé, colorié, dessiné et plié, toutes les cartes sont prêtes à être offertes !

C'est donc une petite délégation qui s'est rendue à l'EHPAD de Nexon pour passer l'après-midi avec les résidents, partager un goûter, des jeux et bien sûr distribuer ces grandes cartes jeux.

Accompagnés de l'animatrice des relais petites enfance Julie et de sa stagiaire Léa, les enfants et leurs assistantes maternelles ont été accueillis chaleureusement par les



résidents et le personnel. Jeunes et moins jeunes ont pu découvrir le travail collectif et passer un bon moment de partage agrémenté de jeux et de chansons, le tout ponctué d'un goûter gourmand.

Assurément, chaque participant gardera un souvenir fort en émotion de cette après-midi.



Vous cherchez un mode d'accueil pour votre enfant ?

Que ce soit pour un accueil à domicile, un assistant maternel, ou une place en multi-accueil, contactez notre Relais petite enfance.



RPE Pays de Nexon- Monts de Châlus
 06 33 65 85 75
rpe2.cias@paysdenexon-montsdechalus.fr





L'ACTU DES COMMUNES



Le 17 mai 2022, la commune de Bussière-Galant obtient pour la première fois le label Pavillon bleu, décerné par le jury national et international de Terargir pour

son plan d'eau de l'espace Hermeline.

La commune, engagée depuis plusieurs années dans une démarche de gestion durable, a répondu positivement aux critères impératifs qui s'articulent autour de 4 grandes thématiques :

La préservation de l'environnement général (sécurité, éthique...) avec un urbanisme conforme, la prise en compte du handicap, une plage propre et entretenue dotée d'équipements sanitaires, une connaissance et préservation du milieu naturel.

Une gestion de l'eau responsable, avec une qualité de l'eau de baignade classée comme excellente selon l'Agence Régionale de Santé (ARS), des poubelles à disposition sur la plage...

La gestion des déchets, collecte et recyclage d'au moins 3 types de déchets recyclables à proximité de la plage, sensibilisation des habitants et des touristes au tri...

L'éducation à l'environnement, organisation de 5 activités d'éducation à l'environnement pour les habitants et les visiteurs, et un affichage du Code environnemental de bonne conduite et d'informations relatives aux espaces à proximité de la plage.

L'obtention de ce label a été rendu possible grâce à un investissement important sur la réhabilitation des réseaux d'assainissement débuté en 2021 pour une durée de 3 ans, afin de répondre aux exigences des directives européennes (nouvelle station d'épuration en cours de construction..) et du fait de ses nombreuses actions engagées d'intérêt écologique depuis plusieurs années en partenariat avec le conservatoire d'espaces naturels de la Nouvelle Aquitaine et le Parc naturel régional Périgord Limousin, pour la restauration et la préservation des landes de la Haute-Renaudie, action soulignée par le jury lors de la cérémonie de remise du label..

L'objectif de la commune est de continuer à travailler sur de nouveaux projets pour conserver ce label de nombreuses années.



LES CARS

Le hameau de gîtes des Ribières sur la toile



Après un changement de logo et une refonte du site de la mairie, il a été décidé, dans cette continuité, de moderniser le site internet du hameau de gîtes de la commune des Cars.

Un travail est en cours entre les commissions communication et tourisme de la commune, le responsable du site des Ribières et le prestataire local pour la mise en ligne d'un nouveau site répondant aux enjeux actuels de communication.



Après la restauration de la chapelle N.D. de Séchaud, achevée en 2019, un diagnostic de l'état de l'église Saint-Étienne de Lageyrat a été lancée. Au vu des résultats de cette étude,

la Commune a décidé d'engager la restauration de l'église.

En effet, sa situation au sommet d'un plateau avec une vue spectaculaire sur Châlus, son intérêt historique et architectural au regard de l'ensemble du patrimoine communal, motivent largement un projet global de mise en valeur.

L'église Saint-Étienne de Lageyrat est inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques depuis 1975. Cette église des XI^e et XV^e siècles était celle d'un chef-lieu de

Que faire sur place et aux alentours ?

Piscine, balades, visites culturelles ...

Le site est spécialement conçu pour être **consulté facilement depuis un smartphone**. Il arbore un design plus moderne et ergonomique avec une identité visuelle retravaillée. La navigation dans les menus permet **une consultation plus intuitive** des contenus et l'intégration de nouvelles photos contribuera à une meilleure mise en valeur des gîtes. Le paiement en ligne est désormais possible pour les réservations.

Ce nouveau site mis en ligne courant juin 2022, saura contenter les habitués et conquérir un nouveau public.

www.giteslesribieres.fr

FONDATION

RETROUVEZ-NOUS
À CHÂLUS ET SUR :



DU
PATRIMOINE

www.chalus87.fr



paroisse incluant la succursale Châlus-Bas, jusqu'à la Révolution. Le village de Lageyrat a été réuni à la Commune de Châlus en 1790, et la paroisse englobée dans celle de Châlus, en 1806.

Remarquable, le sol de cette église est fait de dalles de granit avec des parties en calade. Certaines de ces dalles sont d'anciennes pierres tombales. Par ailleurs tous les pignons sont couverts en lauzes de schiste maçonnées. Les travaux de restauration ont été subventionnés à 75% (30% par le Département, 20% par l'État et 25% par la Direction Régionale des Affaires Culturelles). De plus, une collecte de dons, toujours en cours, avec la Fondation du Patrimoine et l'appui de l'Association « Vie-Lageyrat » a réuni, à ce jour, près de 10 000 euros.

Un permis complémentaire est en cours d'instruction pour la réalisation de vitraux en 2023. La Commune envisage également l'installation de nouveau mobilier, bancs notamment.

Au terme de cette restauration, l'église pourra accueillir, en complément des offices religieux, des expositions culturelles et artistiques ainsi que des concerts et faire partie de programmes touristiques.



DOURNAZAC

la châtaigne médaille d'argent



Avec la volonté d'affirmer son engagement en faveur du fruit emblématique de la région qu'est la châtaigne, la commune de Dournazac a décidé d'aménager un terrain municipal en verger communal.

Ce fruit vient d'ailleurs d'être distingué au niveau national puisque l'Atelier de la châtaigne, implanté à Dournazac a vu sa crème de marrons récompensée d'une médaille d'argent lors du dernier concours général agricole sur le Salon de l'agriculture 2022. Cette distinction vient souligner la qualité des produits de cette fabrication artisanale locale et affirmer l'attachement des acteurs locaux à la châtaigne.

Cet espace, qui jouxte l'ancienne châtaigneraie communale, sera le **passage de témoin vers les générations** futures permettant ainsi de faire perdurer l'attachement de la commune à ce fruit ancestral.

Chaque année, à Dournazac, la **Journée de la Châtaigne** est organisée le dernier dimanche d'octobre pour valoriser le fruit du châtaignier mais également le bois dont de nombreux produits dérivés sont proposés par des artisans locaux.



FLAVIGNAC

un nouveau centre-bourg, résolument écologique



Alors que les aménagements de centres-bourgs se multiplient, la Commune de Flavignac a choisi un projet résolument écologique proposé par l'Agence Talpa (Arnaud Delacroix, paysagiste).

Cette agence, régulièrement récompensée (Festival des Jardins de Chaumont-sur-Loire, 2006, 2018 ; Victoires du Paysage 2016, 2018, etc.) agit en faveur d'un urbanisme durable et d'une approche éco-paysagère des parcs et jardins.

nution drastique des surfaces imperméabilisées (goudrons, bétons, etc.) remplacée par des surfaces se couvrant d'herbe à certaines périodes ou de pavés enherbés laissant la place, en particulier en pieds de façades, à des plantes annuelles ou vivaces, enfin **réintroduction d'arbres et arbustes variés**. A la fin du programme, d'un montant de 1 630 000 € TTC, environ 15 000 m² d'espaces publics auront été traités.

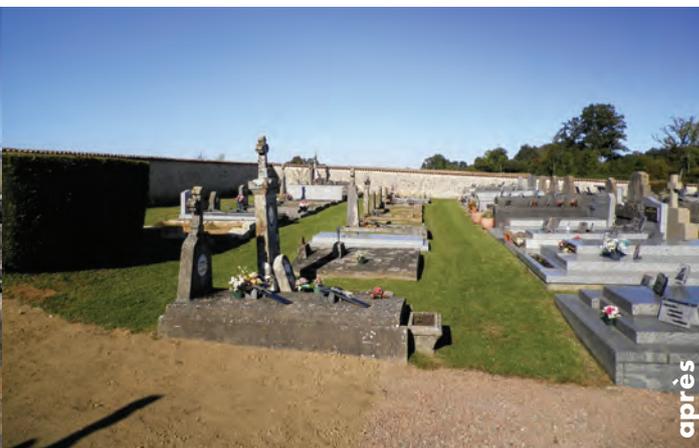
Quelques grands principes ont prévalu dans l'élaboration du projet de Flavignac : **réduction des bandes de roulement et suppression des trottoirs dans les rues** afin d'inciter les conducteurs à ralentir et afin de favoriser le partage des espaces publics par les différents usagers ; **dimi-**

La première tranche a spectaculairement changé le champ de foire et ses abords qui ont retrouvé sérénité et équilibre perdus depuis longtemps. Les végétaux plantés cet hiver sont pleins de promesses. Les tranches suivantes, en 2023, concerneront la place de l'église, la vieille rue Pasteur et la place de la mairie. Gageons que la perception du centre-bourg de Flavignac sera alors radicalement changée.



JANAILHAC

Végétalisation du cimetière



La végétalisation du cimetière avance. Peu à peu le gravier laisse place à la pelouse suite à l'obligation faite aux communes de ne plus utiliser de produits phytosanitaires.

Cette démarche écologique est primordiale, mais nécessite plus de travail au niveau de l'entretien.

Une journée de travail toutes les 3 semaines en saison de tonte est nécessaire avec le passage du rotofil, petite tondeuse et souffleuse afin de donner à cet espace de repos une belle sérénité verdoyante.

La dernière étape, qui était la mise en gazon des 2 grandes allées, a été réalisée ce printemps.



RILHAC-LASTOURS

à la rencontre d'acteurs locaux dynamiques et motivés



Les habitués savent depuis longtemps que le marché de Rilhac Lastours se tient chaque 3^e dimanche du mois, sur la place Sainte Marguerite dans le bourg de Lastours (près de la mairie).

Ce **marché traditionnel** propose de bons produits locaux : confitures, madeleines, miel, viande bovine, volailles, œufs, fromages, bières, plants et fleurs au printemps, ainsi que des agrumes et des légumes (depuis quelques mois) ou encore des bijoux artisanaux et les réalisations du club tricôt de la commune. Mais, depuis 2020 et ce malgré la pandémie, de nouvelles initiatives ont vu le jour près du château !

C'est dans leur **brasserie installée à Rilhac** il y a deux ans que Damien et Gina vous proposent de déguster La Stour disponible dans diverses déclinaisons (blonde, ambrée, LIPA, etc.). Leurs créations sont originales et leurs bouteilles sont aussi belles que le breuvage est savoureux. Mais leur acti-

tivité ne s'est pas arrêtée aux portes de leur brasserie. Pendant quelques mois, ils ont ré-ouvert le Chemin de Ronde quelques soirées le week-end et proposé des planches apéritives pour accompagner leurs bières. Ils ont également contribué à dynamiser la vie culturelle de la commune, malgré les contraintes imposées par la pandémie, en organisant un concert en plein air l'été dernier avec le groupe Bourbon Street (folk-blues), originaire de Haute-Vienne.

Mais **l'aventure du Chemin de Ronde** ne s'arrêtera pas là car depuis ce printemps, la sympathique équipe des « Pieds dans le plat » (restaurant associatif de Bussière-Galant) assure la continuité et le développement des activités de ce lieu (*propriété de la Communauté de communes*). Des menus originaux et de grande qualité ainsi que des pizzas sont proposés du mercredi au samedi midi et soir avec des soirées concert de temps en temps. L'épicerie offre également la possibilité d'**acheter des produits bio et locaux** afin de poursuivre nos idéaux tout en mobilisant nos réseaux !



PAGEAS

Le patrimoine à l'honneur



Après la restauration du sentier musical (nouvelles passerelles, bancs, cabane d'information à l'entrée du sous-bois, renouvellement de toute la signalétique d'identification des plantes) la

municipalité a décidé de mettre en valeur le patrimoine et le petit patrimoine de la commune.

Ainsi du village de Chenevières au bourg de Pageas en passant par Puybonnieux, La Jourdanie, le moulin du Temple, les **2 Bonnes Fontaines** de la commune, **les 3 sources de la Gorre**, ce sont **13 panneaux** qui ont été installés sur le terrain. Au fil de vos promenades sur les sentiers balisés en jaune de la commune, vous pourrez associer l'effort physique et la

découverte d'une partie de notre histoire. Vous pourrez ainsi faire connaissance avec l'histoire des églises de Pageas et de Chenevières, avec l'histoire de la commanderie Templière de Puybonnieux et celle de la maison forte du Mas Nadaud.

Vous apprendrez le rôle des 2 bonnes fontaines de la commune et l'usage de la Pierre des Morts située sur la place de l'église de Pageas et aussi que la Gorre est alimentée par 3 ruisseaux venus des environs du Mazaubert et de Chenevières. Pour les moins sportifs, ces panneaux positionnés près des routes sont pratiquement tous accessibles en voiture et un panneau récapitulatif de l'ensemble des 13 panneaux est lisible sur le terrain de l'association Pageas Loisirs à Chenevières. Bonne découverte découverte du patrimoine de Pageas.



NEXON

revitalise son centre-bourg



Le projet de l'aménagement du centre-bourg de Nexon a été retenu dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (C.R.T.E.) avec une première

phase, puis une deuxième qui s'est achevée en mai 2022.

Cette deuxième tranche du projet global s'est concentrée sur **l'aménagement intérieur de la place ainsi que sur la sécurisation**. Elle intègre la réalisation de l'allée piétonne, avec le déplacement de la voie routière, la réfection de la place Annie Fratellini, ainsi que la création d'espaces verts sur cette même place pour offrir un espace public de détente et de rencontre.

Les premiers arbres ont été plantés, les autres bordant l'allée piétonne le seront à l'automne.

Le Conseil municipal a soutenu ce projet pour rendre le centre-bourg attractif et vivant. Cette revitalisation a pour objectif de consolider des centre-bourgs structurants dans les zones rurales ou péri-urbaines afin de garantir aux populations une qualité de vie convenable, une cohésion sociale et le développement économique local mais aussi la création d'espaces publics confortables, cohérents et adaptés à leurs usages. Des espaces structurants où l'on peut se poser, discuter, se détendre et où se concentreront un certain nombre des usages festifs et culturels de la commune en période estivale.

L'architecture du projet commence à prendre forme et permet déjà de se promener agréablement, en toute sécurité, de mettre fin aux excès de vitesse et de limiter les incivilités de toute sorte. **Ce projet écologique et esthétique prendra toute sa mesure avec la troisième tranche.**



SAINT-HILAIRE-LES-PLACES

bénévoles et associations : deux richesses de la commune



Voilà plus de 60 ans que les nombreux bénévoles et la quinzaine d'associations de Saint-Hilaire-les-Places mettent tout en œuvre, sans jamais faillir, pour valoriser et embellir leur commune, afin de la rendre toujours plus attractive.

Aussi, est-ce grâce à eux que chaque année, depuis 8 ans, notre commune organise, en mai et juin, des « matinées participatives » au lac Plaisance. Elles sont spécialement consacrées à la mise en valeur du site, en vue d'accueillir le public dans des conditions optimales durant la saison estivale qui débute

le 1^{er} juillet. Sur quatre matinées, près de 80 bénévoles se relaient sur le site. Dès 8 h du matin, munis de leurs propres outils, ils se répartissent les nombreuses tâches à réaliser. L'ambiance est joyeuse. Certains taillent, coupent, arrachent les mauvaises herbes, pendant que d'autres aménagent la plage, installent les lignes d'eau, vérifient les installations et les équipements, d'autres enfin, nettoient les locaux. La pause « casse-croûte » qui est proposée est bien méritée et permet à tous de reprendre des forces. Ces formidables moments de convivialité, ne seraient pas possibles sans la volonté et l'énergie de tous ces bénévoles. Ils permettent, au-delà de la mise en valeur du site, de créer des liens solides et pérennes entre les personnes.



SAINT-MAURICE-LES-BROUSSES

Scènes d'Automne, le retour !



Après deux ans d'absence... Nous espérons, sauf revirement de situation sanitaire et le retour à l'obligation de spectacles assis, pouvoir proposer de nouvelles soirées musicales pleines d'ambiance.

À ce jour 3 contrats sont en préparation de signature :

Les Tit's Nassels, Alkabaya et Zoufris Maracas !

Nous entendons déjà certains dire : « Oui mais Zoufris Maracas passe au mois d'août à Limoges ! »

Certes mais ne vous leurrez pas, c'est dans le cadre d'un festival donc ce sera un set que de 50 minutes alors que chez nous ce sera 90 minutes voire plus et, cerise sur le gâteau des

INFORMATION URGENTE

Afin de compléter l'offre médicale et paramédicale à Saint Maurice les Brousses et sur le territoire de la Communauté de communes, la commune a décidé d'agrandir la maison médicale actuelle.

Les élus lancent un appel aux praticiens (médecins, dentistes...) désirant s'installer dans ces locaux neufs, disponibles dès 2023, avec un accès rapide et visible en face de la mairie et en bordure de la RD704.

La commune de Saint Maurice les Brousses est classée en Zone Installation Prioritaire (ZIP).

titres en exclusivité de leur prochain album dont la sortie est prévue pour novembre.

Ajoutez à cela des tarifs d'entrée beaucoup plus économiques, ce sont des arguments qui devraient inciter à la patience non ?

Alors dès à présent réservez vos dates : 28 et 29 octobre Espace Juliette Gréco dans votre commune.

Et d'ici là, notre dernière tête d'affiche sera sortie du chapeau.

31^e édition n'hésitez pas à aller sur notre site qui, dès signature officielle sera mis à jour avec plein de liens et d'info. :

www.debroussaillons-lexpression.com

Téléchargez notre **Projet de territoire** sur notre site internet :
www.paysdenexon-montsdechalus.fr / rubrique «Ma comcom»



Accueil

05 55 78 29 29
accueil@paysdenexon-montsdechalus.fr

Pôle environnement gestion des ordures ménagères

05 55 78 67 94
environnement@paysdenexon-montsdechalus.fr

Développement durable

05 19 09 00 10 - 07 76 01 23 80
developpementdurable@paysdenexon-montsdechalus.fr

Service Public d'Assainissement Non Collectif - SPANC

secteur Nexon : 06 09 76 29 65
spanc1@paysdenexon-montsdechalus.fr
 secteur Châlus : 06 56 83 30 66
spanc2@paysdenexon-montsdechalus.fr

CIAS

05 55 36 07 98
secretariat.cias@paysdenexon-montsdechalus.fr

Lili Prune

05 55 36 03 85
liliprune@mutualitelimousine.fr

Pirouett' Cacahuètes

05 55 57 50 07
pirouettcacahuetes@mutualitelimousine.fr

Relais Petite Enfance

- Les Cars : 05 55 42 84 72
ram1.cias@paysdenexon-montsdechalus.fr
 - Les P'tits Bouts - Janailhac
 05 19 09 00 14 - 06 33 65 85 75
ram2.cias@paysdenexon-montsdechalus.fr

Bouge Tes Loulous

Bouge Tes Copains
 05 55 42 84 69 / 05 55 50 58 32
accueilsdeloisirs.cias@paysdenexon-montsdechalus.fr

Le Terrier des Galoupiaux

05 55 00 76 58
terrierdesgaloupiaux.cias@paysdenexon-montsdechalus.fr

ALSH ADO - AAJPN (Centre Social)

05 55 58 11 05
pjj.nexon@wanadoo.fr

Bouge Tes Jeunes !

05 55 78 60 53
btj.aajpn@gmail.com

Service aide à domicile

Pôle de Châlus : 05 55 36 09 80
servicemandataire1.cias@paysdenexon-montsdechalus.fr
 Pôle de Nexon : 05 55 58 26 79
servicemandataire2.cias@paysdenexon-montsdechalus.fr

France services

Châlus : 05 19 09 00 04
franceservices@paysdenexon-montsdechalus.fr
 Nexon : 05 55 58 11 05
msap.nexon@orange.fr

Office de Tourisme

05 55 58 28 44
tourisme@paysdenexon-montsdechalus.fr

Réseau des médiathèques

05 55 78 83 25
mediatheques@paysdenexon-montsdechalus.fr

Action culturelle

05 55 58 33 34
actionculturelle@paysdenexon-montsdechalus.fr



Pays de Nexon
 Monts de Châlus
 communauté de communes

Restons en contact !

du lundi au vendredi, de 9h à 12h00 et de 14h00 à 17h00

www.paysdenexon-montsdechalus.fr